



Ville de  
**Rixheim**  
(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX  
Tél. : 03 89 64 59 59  
Fax : 03 89 44 47 07

## COMPTE-RENDU

# Conseil de quartier Romains

*Le Trèfle – Jeudi 1<sup>er</sup> déc. 2016*

### ***Élus présents :***

---

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué à la voirie et aux travaux publics.

### ***Assistaient en outre à la séance :***

---

- M. Francis MICODI, pour le journal « L'Alsace » ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

### ***Nombre de participants :***

---

Environ 60 personnes présentes.

### ***Ordre du jour :***

---

1. Fiscalité communale : maintien de la stabilité du taux Stationnement et circulation ;
2. Point travaux ;
3. Propositions du groupe de travail « Hector Berlioz » pour les limitations de vitesse et stationnements ;
4. Questions/réponses.

### **Début de la séance : 20H05**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne ensuite lecture de l'ordre du jour avant de passer à sa liquidation. Il précise que son léger retard est dû à sa participation à une réunion de présentation du pôle de santé verra le jour à l'Île-Napoléon.

### ***1. Maintien des taux communaux des impôts***

---

Comme chaque année, les Rixheimois prennent connaissance du montant se trouvant au bas de leur feuille d'impôt, c'est-à-dire de ce qu'ils doivent verser aux services fiscaux. M. le Maire revient sur la feuille d'impôts pour démontrer que le respect de l'engagement

selon lequel le taux des impôts locaux n'est pas augmenté mais maintenu à 15,2 % et ce depuis 2007. Depuis 9 années, le taux a augmenté de 0 %.

Malgré tout, le montant de l'impôt résultant de la multiplication d'une base par un taux, l'augmentation des bases aboutit à une hausse de la somme dont s'acquittent les contribuables. En l'occurrence, il s'agit de la valeur locative brute qui est revalorisée par l'Etat chaque année du montant de l'inflation qui est d'environ 1 %.

La seconde raison de l'augmentation globale résulte du choix d'autres collectivités, notamment m2A et le département. Au final, la taxe à payer est donc d'un montant plus élevé.

M2A étant une agglomération fondée sur les services à la population (piscines, transport scolaire, crèches, périscolaires, zoo, musées...), les coûts de fonctionnement sont nettement plus importants. En outre, l'Etat baisse ses dotations : -1 M€ pour Rixheim, - 20 M€ pour m2A.

Malgré tout, le taux communal est maintenu.

Une personne explique que la numérisation pourrait permettre de réduire le nombre d'administratifs. M. le Maire répond que m2A compte environ 1500 personnels qui sont mutualisés avec le personnel de la Ville de Mulhouse et que ses personnels propres sont ceux des crèches, des périscolaires, de l'enlèvement des ordures ménagères... Les locaux de m2A, quant à eux se limitent à la maison Daring, soit environ 20 bureaux.

M. le Maire rappelle qu'il a essayé de rationaliser au mieux le personnel communal en ne remplaçant pas un certain nombre de départs à la retraite pour une vingtaine de postes mais parallèlement, 8 policiers municipaux ont été engagés. La question qui se pose désormais est la suivante « *si l'on supprime des postes, est-ce que les services fonctionnent toujours ?* ».

Par exemple, dans un service de l'urbanisme, il y a un délai d'instruction à respecter et une baisse de personnel ne permettrait pas de soutenir le rythme, ce qui aboutirait à la délivrance de permis tacites.

Peut-on supprimer des postes d'assistantes maternelles ? Cela ne serait pas toléré par les familles car le taux d'encadrement des enfants baisserait.

L'on pourrait en supprimer à l'état civil mais au lieu d'avoir des rendez-vous en moins d'une semaine pour la réalisation de passeports, ils seraient donnés dans un délai d'un mois voire davantage.

Une participante rappelle que l'augmentation de la démographie de Rixheim entraîne la nécessité de maintenir le service et donc de ne pas forcément supprimer d'emplois.

Rixheim comptait en 1980 environ 8000 habitants, 13 500 en 2008 et 14 000 en 2016, il a donc fallu adapter les infrastructures à la taille de la population.

M. le Maire prend l'exemple du département où les mesures permettant de faire des économies en priorisant le déneigement passent particulièrement mal auprès de la population.

Un riverain demande quel est le taux d'absentéisme au niveau régional. M. le Maire n'en a pas connaissance. Il souligne que globalement les agents municipaux sont dévoués et certains d'entre eux ne ménagent pas leur peine d'autant plus qu'ils sont invisibles. Sont cités en exemple les agents d'entretien qui garantissent la propreté des locaux, les agents de propreté de la voie publique, les personnels d'astreinte déneigement.

Pour conclure, M. le Maire affirme que l'engagement de ne pas augmenter le taux communal des impôts locaux est maintenu.

Un participant rappelle que les revenus des retraités n'augmentent pas et qu'en raison de la fiscalité, ils baissent de fait. Il informe que des restructurations ont lieu dans le privé, notamment Airbus et qu'il faudrait opérer de la même manière dans le public plutôt que d'augmenter la fiscalité. M. le Maire répond qu'avec la perte des dotations (1,5 M€ de recettes annuelles) les finances publiques sont grevées car l'augmentation des bases ne permet que d'augmenter les recettes d'environ 50 K€/an.

M. le Maire insiste ensuite sur le degré de tolérance de la population aux restructurations - donc à la baisse du niveau de service - et déclare qu'il est très faible. M. le Maire rappelle que malheureusement l'intérêt particulier prime trop souvent sur l'intérêt général.

M. le Maire explique que le choix fait par la municipalité est celui de la politique « du rabet », c'est-à-dire une baisse de dépense uniforme sur l'ensemble des postes afin de faire peser l'effort budgétaire de manière équilibrée. Même si le procédé est égalitaire et plutôt bien accepté, cela cause également des difficultés. M. le Maire donne ensuite des exemples.

## ***2. Point travaux***

---

Les travaux de voirie sont quasiment achevés pour l'année. Certains reprendront début 2017, dès que les conditions météo le permettront.

D'autres chantiers sont prévus sur l'année prochaine, notamment à l'avant de la Commanderie. Au niveau de la rue des Vergers, les réseaux d'eau et d'électricité seront refaits au courant des mois de février et mars.

L'un des principaux chantiers sera celui du bâtiment annexe pour les archives et les collections du Musée du Papier Peint.

M. le Maire anticipe les premières remarques à propos du futur chantier et de l'apparence du bâtiment et précise que le permis de construire a été validé et délivré par l'Architecte

des bâtiments de France et le Conservateur des monuments historiques, ce qui atteste de sa cohérence avec le reste de l'ensemble immobilier de la Commanderie.

M. le Maire liste les futurs travaux du quartier des Romains, principalement la deuxième tranche du CTM.

Un riverain demande s'il est prévu de refaire la rue d'Ottmarsheim. M. le Maire répond par l'affirmative. L'accessibilité des trottoirs sera revue et le tapis d'enrobés sera lui aussi refait comme celui de la rue de Gaulle. Le chantier est programmé pour 2018. La chaussée ne sera pas recalibrée.

Un autre riverain demande ce qu'il adviendra du parking de la Sundgauvia. M. le Maire répond qu'un projet est prévu et qu'il attend les plans.

Un autre riverain demande ce qu'il en est de l'installation de la fibre. M. le Maire répond qu'Orange ne répond plus aux sollicitations de la Ville depuis plusieurs semaines. Il tentera de se renseigner dans les jours prochains, il rappellera personnellement la Directrice.

Suite à une alerte info, M. le Maire annonce à l'assistance que François Hollande ne se représentera pas à la prochaine élection présidentielle. La salle applaudit.

### ***3. Propositions du groupe de travail "Hector Berlioz" pour les limitations de vitesse et stationnements***

---

M. André BARBER, porte-parole du groupe de travail présente les réflexions du groupe pour le stationnement et la circulation au sein du quartier des Romains.

Il prend la parole en lieu et place de M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué à l'animation des quartiers, qui n'a pu être présent ce soir. Les travaux sont présentés au moyen d'un diaporama.

Les différentes propositions sont passées en revue et soumises à l'assemblée.

M. le Maire remercie les membres du groupe de travail pour leur apport et M. BARBER pour sa présentation.

S'ensuit une discussion tant sur les limitations de vitesse que sur les stationnements. Un riverain signale que des habitants ont matérialisé eux-mêmes des places de stationnement rue du Renard et rue du Furet. M. le Maire répond que c'est totalement interdit.

Il reprend ensuite l'historique de la mise en zones de rencontres de certaines rues permettant ainsi aux voitures de se stationner sur les trottoirs en raison de l'étroitesse de la chaussée, ne permettant pas aux voitures de circuler dans les deux sens.

Pour homogénéiser la vitesse de circulation et éviter les verbalisations, M. le Maire propose d'étendre la limitation de vitesse à 30 Km/h sur l'ensemble du quartier.

Il est ensuite question du marquage et des règles de stationnement et de circulation en fonction de la vitesse maximale autorisée. M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'avoir une cohérence au niveau des quartiers mais aussi de l'ensemble de la ville.

Un riverain explique en quoi il est favorable à la zone 30 et en quoi ce serait une solution logique. La solution du stationnement alterné est évoquée par un autre riverain. Le groupe de travail a rejeté cette solution en raison du nombre trop important de véhicules.

La première proposition est soumise au vote : la limitation à 30 Km/h est votée à la majorité. Une riveraine souligne qu'il est intéressant de faire passer la vitesse à 30 Km/h mais qu'il convient de le faire respecter notamment pas des contrôles radars.

Il est demandé s'il convient d'étendre la limitation à la rue des Cailles : vote à la majorité.

Les zones 20 ne sont pas modifiées.

Il est ensuite question des modifications concernant le stationnement rue Berlioz. M. le Maire précise qu'il s'agit d'une zone 30 et que par conséquent, le stationnement sur le trottoir est interdit. Il y a donc deux possibilités : soit cela passe en zone 20 et les véhicules peuvent stationner sur les trottoirs soit cela passe en zone 30 et le stationnement devient interdit sur les trottoirs.

Il est une solution alternative, celle du sens unique. Elle est rejetée.

Trois hypothèses sont soumises au vote :

- 20 Km/h = stationnement sur trottoir + priorité aux piétons
- 30 Km/h = Pas de stationnement sur le trottoir
- Sens unique = voiture sur chaussée + bonne circulation + piétons sur trottoirs

La deuxième hypothèse est adoptée à la majorité.

M. le Maire précise que désormais, toute réglementation adoptée en conseil de quartier ne sera pas modifiée avant 2 ans.

#### **4. Questions/réponses.**

---

À l'issue des réflexions, M. le Maire invite les participants à lui poser leurs questions. En l'absence de réponse, il les remercie de leur présence et leur souhaite une bonne soirée.

**Fin de la séance à 22H00**

Fait à Rixheim,  
le 01 décembre 2016

  
Le Maire,  
Olivier BECHT